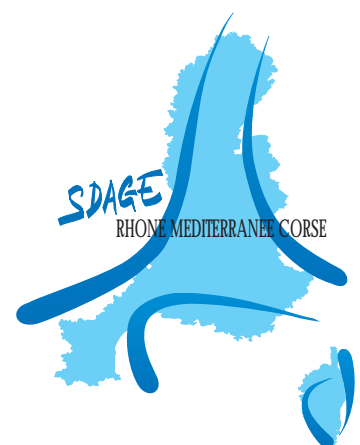


NOTE
TECHNIQUE
SDAGE
N°5

AGIR POUR LES ZONES HUMIDES EN RMC

POLITIQUE D'INVENTAIRES :
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE



Octobre 2000

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse a été adopté par le Comité de Bassin le 20 décembre 1996 et approuvé ce même jour par le préfet coordonnateur de bassin.

Ce schéma a arrêté des objectifs ambitieux de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

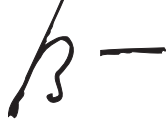
La mise en oeuvre des mesures destinées à concrétiser sur le terrain cette nouvelle politique de l'eau nécessite maintenant que l'ensemble des acteurs concernés puisse disposer petit à petit des éléments de savoir-faire les plus récents et les plus opérationnels possibles.

Tel est l'objet principal des notes techniques SDAGE dont le Comité de Bassin a entrepris la rédaction et qui seront éditées au fur et à mesure de leur réalisation.

Ces documents ont pour vocation de faire le point sur l'ensemble des thèmes majeurs du SDAGE, en rappelant les notions essentielles s'y rapportant, en explicitant les démarches à mettre en oeuvre au plan méthodologique, et en exposant de manière synthétique l'état de l'art sur les questions évoquées.

Destinées en priorité aux acteurs de terrain directement concernés, que ce soit dans le cadre de SAGE ou de toute autre démarche dans le domaine de l'eau, ces notes techniques, dont il convient de préciser qu'elles n'ont pas de portée juridique, ont donc pour vocation essentielle d'apporter un éclairage technique indispensable aux orientations du SDAGE.

Michel BESSE



Préfet coordonnateur de bassin
Rhône-Méditerranée-Corse

Henri TORRE



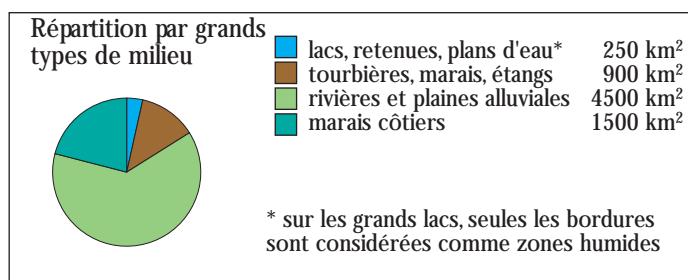
Président du Comité de Bassin
Rhône-Méditerranée-Corse

S O M M A I R E

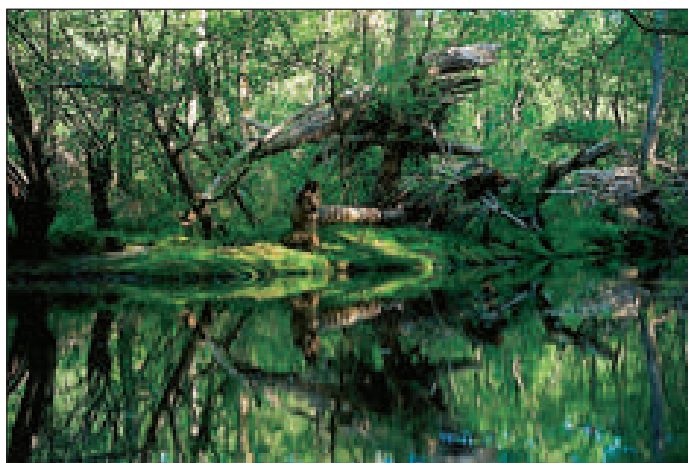
INTRODUCTION	2
1 - POURQUOI PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES : RAPPEL DES FONCTIONS ET SERVICES RENDUS PAR CES MILIEUX	4
2 - LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES DU SDAGE : LE RÔLE CENTRAL DE LA DÉMARCHE D'INVENTAIRES	6
Les objectifs du SDAGE RMC en matière d'inventaire de zones humides	6
3 - UN INVENTAIRE, POURQUOI, POUR QUI ?	8
Un outil de connaissance et de suivi	8
Un outil de concertation locale	8
Un outil de gestion locale et d'aide à la décision	8
Un outil cohérent et complémentaire des autres démarches de connaissances	9
4 - LES SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES DE LA DÉMARCHE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE	10
Un partenariat pour la réalisation de ces inventaires	10
Une double délimitation de la zone humide	10
La notion de tronc commun	12
5 - LA BOÎTE À OUTILS "INVENTAIRES"	13
Une typologie commune	13
Les données de base du tronc commun	15
Des données complémentaires	15
Un logiciel informatique commun	15
Présentation de la fiche du tronc commun	16
6 - PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE ET DE VALIDATION DES INVENTAIRES	21
Une échelle géographique cohérente	21
Un porteur consensuel	21
Un opérateur avec une double compétence eau et nature	22
Un comité de suivi	22
Les modalités de validation des inventaires	22
Schémas de synthèse	23
ANNEXES	
Annexe 1 : Reconnaissance des zones humides aux niveaux international et national	25
Annexe 2 : Exemple de fiche du SAGE Basse vallée de l'Ain	26

I N T R O D U C T I O N

Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse possède encore de très nombreuses zones humides : marais, tourbières, lacs, étangs, lagunes, estuaires, milieux annexes de cours d'eau,... représentant une superficie totale d'environ 7 000 km² et la quasi totalité des types de zones humides présents en France.

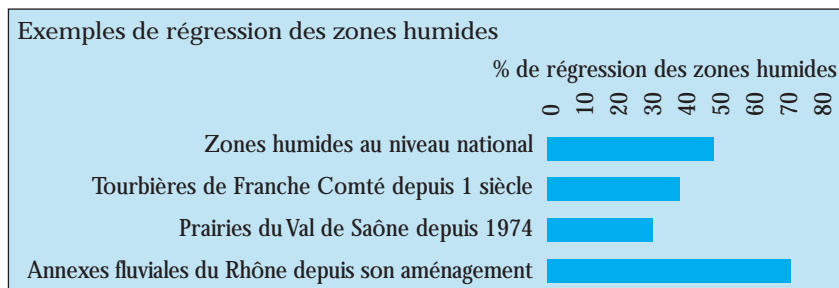


Lac de Remoray



Bras mort du Vidourle

Pourtant, au niveau national la moitié des zones humides françaises a disparu au cours des 30 dernières années (rapport du Préfet Bernard, 1994), et la situation n'est pas meilleure en Rhône-Méditerranée-Corse. On constate par exemple la disparition de 25 à 40 % des prairies humides du Val de Saône, de 40 % des tourbières de Franche-Comté, de 75 % des annexes fluviales sur le Haut Rhône,...



Dans le passé, les zones humides ont été considérées comme improductives et insalubres et systématiquement détruites. Aujourd'hui, leur régression se poursuit encore lorsque des projets d'aménagements ignorent leur valeur ou par simple absence de gestion et d'entretien.

Différentes actions ont donc été proposées pour inverser cette tendance, au niveau national dans le cadre du Plan d'Action pour les zones humides et au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le Comité de Bassin s'est doté d'une Commission Technique Zones Humides pour l'aider à préciser les préconisations du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse relatives à la connaissance des zones humides et tout particulièrement aux inventaires.

La présente note technique développe les grands principes de la démarche d'inventaires élaborée par le Comité de Bassin : objectifs poursuivis, spécificités, acteurs impliqués,...

Un guide technique, destiné aux techniciens chargés de réaliser les inventaires, viendra la compléter en précisant les caractéristiques de la méthode.

Enfin, il est important de souligner que la réalisation de ces inventaires, au niveau départemental ou local (SAGE, contrat de rivière), constitue un élément majeur de la politique du bassin Rhône-Méditerranée-Corse en faveur des zones humides. L'ensemble des propositions d'actions du Comité de Bassin est détaillé dans la note technique n°4 "Agir pour les zones humides en RMC - Les priorités du bassin".

Connaître et faire reconnaître les valeurs patrimoniales et fonctionnelles de ces milieux notamment par la réalisation d'inventaires de zones humides sont apparus comme une urgence et une priorité au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

1 POURQUOI PRESERVER LES ZONES HUMIDES : RAPPEL DES FONCTIONS ET SERVICES RENDUS PAR CES MILIEUX

Les zones humides, infrastructures naturelles, assurent de multiples services rendus représentant de nombreux avantages économiques et culturels pour les populations riveraines.

Régulation des régimes hydrologiques : les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfèrent immédiat des eaux superficielles vers l'aval du bassin versant. Elles constituent souvent des zones d'expansion de crues pour les rivières. De plus, telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles diminuent donc l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.

Auto-épuration : elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. En effet, elles favorisent les dépôts de sédiments et elles sont le siège de dégradations biochimiques (notamment grâce aux bactéries), de désinfection (grâce aux ultraviolets), d'absorption, de stockage et de dégradation par les végétaux des éléments nutritifs issus du bassin versant (nitrates, phosphates).



La nappe alluviale de la Saône : un enjeu qualitatif et quantitatif

La nappe d'eau située sous les zones humides de la vallée de la Saône représente une réserve de 60 millions de mètres cube pour l'alimentation en eau potable. Le labour des prairies humides puis leur mise en culture intensive (maïs notamment) ont progressé à proximité de nombreux champs captants, ceci risquant de rendre obligatoire une intervention lourde de traitement de l'eau potable en raison de la pollution de la nappe. Le coût des équipements d'épuration qui seraient nécessaires pour traiter cette ressource en eau a été évalué entre 30 et 72 millions de francs par an (traitement des nitrates et des pesticides). Cette protection naturelle de la ressource en eau potable a d'autant plus de valeur qu'il n'existe pas de ressources de substitution. Une valeur de 1000 à 2200€/an peut donc être attribuée à chaque hectare de prairie humide vis à vis de la protection de la ressource en eau.

Réservoir biologique : de nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides. Ces dernières assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction mais aussi de refuge. Les prairies inondables et les milieux annexes des rivières sont importants pour le frai de poissons tel le brochet. Elles se caractérisent ainsi par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

Un patrimoine rare et précieux

En France, 30 % des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides ; environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones et les 2/3 des poissons s'y reproduisent ou s'y développent.

Production de ressources naturelles : l'économie de certaines régions peut dépendre fortement de zones humides par leur utilisation en agriculture (pâturage, exploitation des roseaux...), pour la pêche extensive et l'aquaculture (conchyliculture).

Un équilibre parfois fragile

Sur l'étang de Leucate (Languedoc-Roussillon), le développement touristique sur le cordon littoral a nécessité, pour une "marina", l'élargissement de l'ouverture sur la mer. Le fonctionnement écologique de la lagune a été profondément modifié par l'entrée d'eau de mer, sa salinité ayant brusquement augmenté. En conséquence, le nombre de pêcheurs a chuté de 117 à 47 suite à un effondrement des rendements de pêche de 40 à 10 kg de poissons par ha et par an.

Espaces de loisirs et paysages de qualité : ces milieux sont le support de nombreuses activités touristiques et ludiques représentant un enjeu économique important : loisirs liés à l'eau, tourisme vert, chasse, pêche, observation de la nature, animation et sensibilisation à la protection des milieux naturels. Localement, ces fonctions sont à identifier à partir d'une meilleure connaissance des attentes des populations. Les zones humides font partie de notre patrimoine culturel et paysager.

Il est parfois difficile de déterminer précisément pour chaque zone humide ces services rendus. De nombreux travaux de recherche portent sur ce thème actuellement et dans les années à venir, nous saurons mieux estimer et quantifier ces services.



Exemple de fonctions hydrologiques et biologiques de zones humides (*Extraits du projet de SAGE basse vallée de l'Ain*)

- La mobilité de la rivière et les échanges importants avec la nappe sont à l'origine d'une grande diversité de milieux.
- Intérêt hydrologique fort : écrêtement de crues (ensemble des milieux annexes), auto-épuration des eaux : importance de la ripisylve comme filtre naturel.
- Fortes potentialités de la nappe alluviale et donc ressource en eau pour l'eau potable à protéger.
- Zone étape de nombreux oiseaux migrateurs et de refuge pour de nombreuses espèces.
- Zone importante d'échanges biologiques avec le Rhône notamment sur le plan piscicole. Très fort intérêt paysager de l'Ain à l'origine du développement de loisirs liés à l'eau.

LA POLITIQUE DE PRESERVATION DES ZONES HUMIDES DU SDAGE : LE ROLE CENTRAL DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRES

La loi sur l'Eau de 1992 (article 3) confie aux Comités de Bassin l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ils doivent définir les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée entre la préservation de la ressource en eau et la conservation des milieux aquatiques.

Le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse a organisé dès le démarrage des travaux un large processus de concertation avec les acteurs du bassin : les services de l'Etat, les collectivités et les élus locaux, les organismes socioprofessionnels, les usagers, ... , pour aboutir, fin 1996, à l'adoption à l'unanimité du SDAGE et son approbation par le Préfet Coordonnateur de Bassin.

La préservation des zones humides est un objectif fort du SDAGE dans lequel est défini le principe de la création d'une Commission Technique Zones Humides chargée de préciser et coordonner la mise en œuvre de cette politique.

Quatre axes de travail structurent son action :

- Initier une démarche d'inventaires sur l'ensemble du bassin,
- Mettre en évidence les processus techniques et décisionnels concourant à la disparition des zones humides et proposer des améliorations,
- Caractériser les zones humides d'un point de vue biologique et fonctionnel,
- Communiquer pour informer et inciter les partenaires à préserver les zones humides.



Les objectifs du SDAGE RMC en matière d'inventaire des zones humides

Plusieurs objectifs de niveaux différents sont poursuivis :

- assurer un large porter à connaissance de ces milieux basé sur un niveau minimum d'informations sur leur localisation, leur existence et leurs fonctions,
- initier une large concertation autour de ces inventaires, pour identifier les attentes sociales des acteurs locaux et construire un partenariat nécessaire à la conservation de ces milieux,
- développer une méthode qui permette de répondre aux attentes des différents acteurs : gestionnaires, services de l'Etat, collectivités, usagers, pour la gestion des milieux et l'application de la police de l'eau,

- disposer d'une démarche commune pour obtenir un même niveau d'informations sur l'ensemble des zones humides en Rhône-Méditerranée-Corse et arriver à une couverture du bassin d'ici 2005,
- contribuer à la mutualisation de ces données entre les différents gestionnaires pour publier et diffuser l'ensemble de ces données et permettre une meilleure prise en compte au niveau des différents documents de planification (SAGE, Contrats de rivières, ...),
- mettre en place un suivi des zones humides à différentes échelles (bassin RMC, SAGE, par exemple).

La spécificité de la démarche du bassin Rhône-Méditerranée-Corse repose sur la volonté de mettre en évidence les particularités du fonctionnement écologique des zones humides, petites et grandes, et leurs valeurs pour la collectivité.

De nombreux facteurs de nature hydrologique, météorologique, faunistique, floristique, anthropique interviennent et interagissent de façon complexe. Le rôle multifonctionnel et l'interdépendance des zones humides ont de ce point de vue été compris trop tardivement dans de nombreux cas.

La conservation de ces milieux dépend étroitement de la préservation de leur lien avec leur bassin d'alimentation ou bassin versant (connexion avec la nappe, effet d'inondabilité, etc.).

Tout l'enjeu de la méthode proposée dans cette note technique est de mettre en évidence ces différents liens. Cependant, d'un point de vue scientifique, il reste bien des points à élucider. Le programme national de recherche sur les zones humides, en cours, devrait amener de nouveaux éléments dans les années à venir pour assurer une meilleure compréhension de ces processus naturels.

Développer une politique zone humide commune au niveau du bassin sur la base, entre autre, d'une méthode commune d'inventaire, d'évaluation et de suivi.

3 UN INVENTAIRE, POURQUOI, POUR QUI ?

Un outil de connaissance et de suivi

En matière de zones humides, on constate un manque évident d'informations sur leur localisation, leur nombre, leurs fonctions, leurs habitats et tout particulièrement l'absence d'une connaissance homogène au niveau du bassin.

Plusieurs inventaires zones humides ont été d'ores et déjà initiés au niveau du bassin mais ils ne concernent que certains types de zones humides (tourbières par exemple) ou ne couvrent que certaines zones géographiques. Par ailleurs, les méthodologies utilisées et les objectifs visés (essentiellement patrimoniaux : faune, flore) ne permettent pas de disposer d'un même niveau d'informations sur le bassin et surtout de données relatives à leur fonctionnalité.

Les inventaires doivent permettre d'apporter un même niveau de connaissance, indispensable pour un diagnostic pertinent des zones humides, sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Ils doivent également aider les acteurs locaux et les gestionnaires à mettre en œuvre des suivis de l'évolution des zones humides et des actions de gestion et de conservation engagées.

Les indicateurs de suivi sont encore en cours de définition. Ce sujet novateur est difficile car il doit permettre de répondre aux besoins de plusieurs acteurs et à des niveaux différents. Ce travail sera présenté dans un guide technique sur la caractérisation des zones humides, disponible début 2001.

Les inventaires "zones humides", comme tous les inventaires, auront un statut de porter à connaissances sans portée juridique directe. Ils permettront de mieux apprécier des effets induits par certaines actions engagées ou projetées sur les milieux.

Un outil de concertation locale

En répondant à une attente forte en terme de concertation avec les acteurs locaux : collectivités, services de l'Etat, usagers, associations de protection de la nature, gestionnaires de sites, etc., celle-ci permettra :

- une bonne information sur les objectifs de l'inventaire,
- une sensibilisation sur les fonctions et valeurs des zones humides,
- une participation active dans la réalisation des inventaires (identification, délimitation, etc.).

Cette concertation locale devra permettre également d'initier un partenariat efficace entre les acteurs locaux pour la définition de programmes communs d'actions sur les zones humides inventoriées.

Un outil de gestion locale et d'aide à la décision

Les inventaires ont pour objet d'inciter à une plus large prise en compte de ces milieux dans différentes actions de gestion, les projets d'aménagement et notamment les schémas concernant l'aménagement de l'eau et de l'espace.

A titre d'informations, voici quelques pistes d'utilisations potentielles de ces inventaires aux différents niveaux du bassin.

Au niveau du bassin RMC, cette démarche d'inventaire permettra de développer :

- un appui au Comité de Bassin dans la mise en œuvre du SDAGE,
- la production de données, support d'études statistiques pour le suivi de l'évolution des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (tableau de bord SDAGE),
- une aide à la décision en permettant de mieux anticiper et analyser l'incidence de certains aménagements.

Au niveau régional et départemental, elle contribuera à :

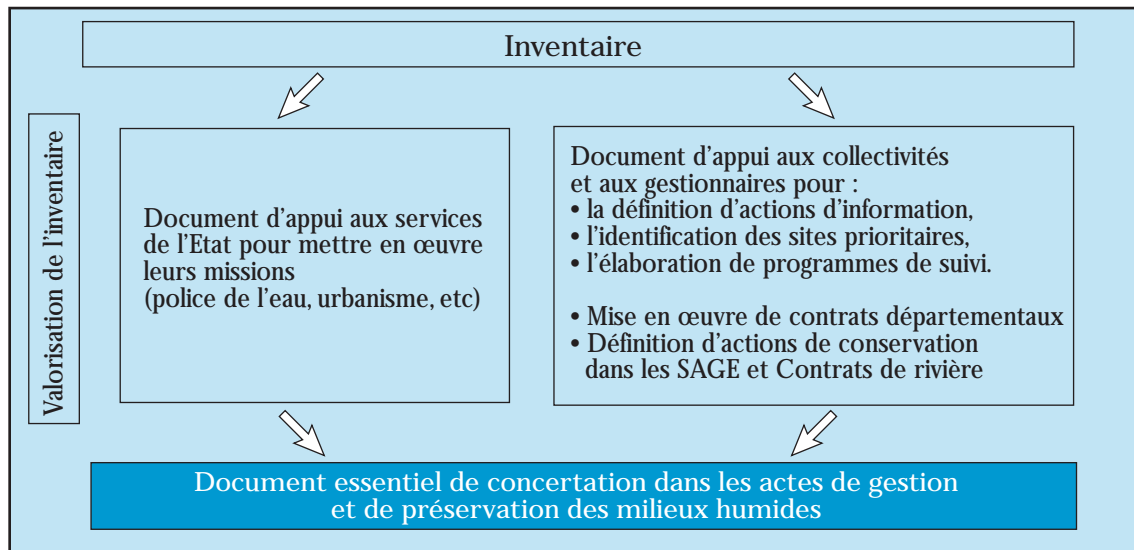
- une aide à la décision de l'Etat et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de programmes régionaux de gestion durable (Contrats de Plan, fonds structurels),

- la mise en oeuvre de programmes contractuels départementaux, associant les organisations représentant les acteurs du terrain et définissant une stratégie d'actions au niveau départemental sur la base des conclusions des inventaires,
- l'élaboration et le suivi des schémas collectifs des espaces naturels et ruraux,
- l'évaluation globale de l'impact de certaines infrastructures de transports par exemple.

Au niveau local, l'inventaire participera à :

- l'élaboration des SAGE et des contrats de rivières et à la définition d'actions par les Commissions Locales de l'Eau et les Comités de rivières,
- l'intervention des collectivités dans le cadre des travaux d'intérêt général,
- la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000,
- la définition d'actions dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE),
- l'élaboration des chartes des Parcs Naturels Régionaux,
- la création des outils de suivi et de police de l'eau (loi sur l'eau art. 10 et décret du 29 mars 1993), de la chasse, de la pêche,...
- la définition et les révisions des documents d'urbanisme (Schéma Directeur et P.O.S.).

Au final, les modes de valorisation et d'utilisation de l'inventaire peuvent être résumés dans le schéma suivant :



Un outil cohérent et complémentaire des autres démarches de connaissances

Plusieurs démarches sur les zones humides, que ce soit au niveau national ou local, sont en cours actuellement : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) deuxième génération, le Plan d'Action National et plus particulièrement la constitution de l'Observatoire National des Zones Humides, des initiatives internationales (Ramsar, Medwet, voir annexe n°1), certains inventaires des Conseils Généraux (Espaces Naturels Sensibles) ou des services de l'Etat.

Une recherche de cohérence entre les différentes démarches est nécessaire : coordination des études sur le terrain, identification de données communes, liens entre les outils informatiques, etc.

Dans le cas plus précis des inventaires ZNIEFF, il est important de souligner la complémentarité des deux démarches. Les ZNIEFF développent une approche essentiellement patrimoniale qui viendra enrichir les inventaires zones humides et inversement ces derniers développeront de manière plus fine le fonctionnement de ces milieux et leurs liens vis à vis de la ressource en eau pour enrichir l'approche des ZNIEFF.

Un large partenariat doit donc être développé entre les porteurs de ces projets pour mettre en oeuvre de manière simultanée ces différentes démarches.

4 LES SPECIFICITES METHODOLOGIQUES DE LA DEMARCHE DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE

Pour répondre aux objectifs et attentes présentés ci-avant, la démarche d'inventaires du bassin RMC s'appuie sur les trois grands principes suivants.

Un partenariat pour la réalisation de ces inventaires

L'objectif de la démarche proposée du bassin RMC est de développer un partenariat avec les différents acteurs qui souhaitent mettre en oeuvre un inventaire.

Afin d'assurer une cohérence à l'échelle du bassin, des modalités d'organisation sont définies pour la réalisation d'un inventaire (modes de validation des différentes étapes, information des acteurs, etc.). Il est notamment proposé la constitution d'un comité de suivi à l'échelon départemental pour piloter l'élaboration de l'inventaire.

Les futurs membres de ces comités seront des élus, des représentants de l'Etat, des socio-professionnels (agriculteurs, forestiers, extracteurs, ...), des associations (chasseurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, ...), des organismes détenteurs de données, etc.

Enfin, ce partenariat se manifestera également par un appui technique et financier fort de la part de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Agence de l'eau pour inciter à la réalisation de ces inventaires.

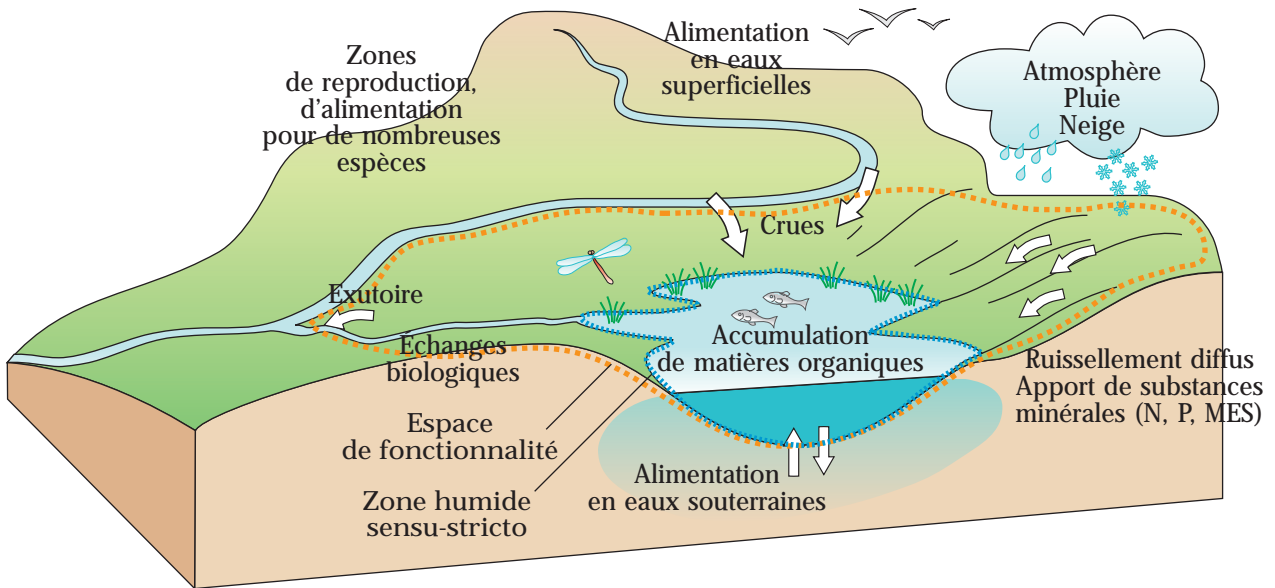
Une double délimitation de la zone humide

Une des principales difficultés au niveau de l'inventaire sera de délimiter la zone humide et de mettre en évidence ses liens fonctionnels avec son bassin versant ou d'alimentation afin de les maintenir. Toutes les zones humides supérieures à 1 hectare devront être identifiées et cartographiées. Pour les milieux inférieurs à ce seuil, il est souhaitable de les faire figurer sur les cartes sous forme d'enveloppes qui pourront être affinées, dans une seconde phase, en fonction des besoins des gestionnaires.

Il est donc proposé de développer une double approche (cf. Schéma) dans la phase d'inventaire :

- délimitation de la zone humide sensu-stricto à partir de critères pédologiques et floristiques conformément à la définition de la loi sur l'eau,
- identification d'un espace de fonctionnalité autour de la zone humide prenant en compte les relations hydrologiques, physiques ou biologiques avec son bassin d'alimentation.

Un principe de précaution sera donc retenu pour la définition de cet espace.



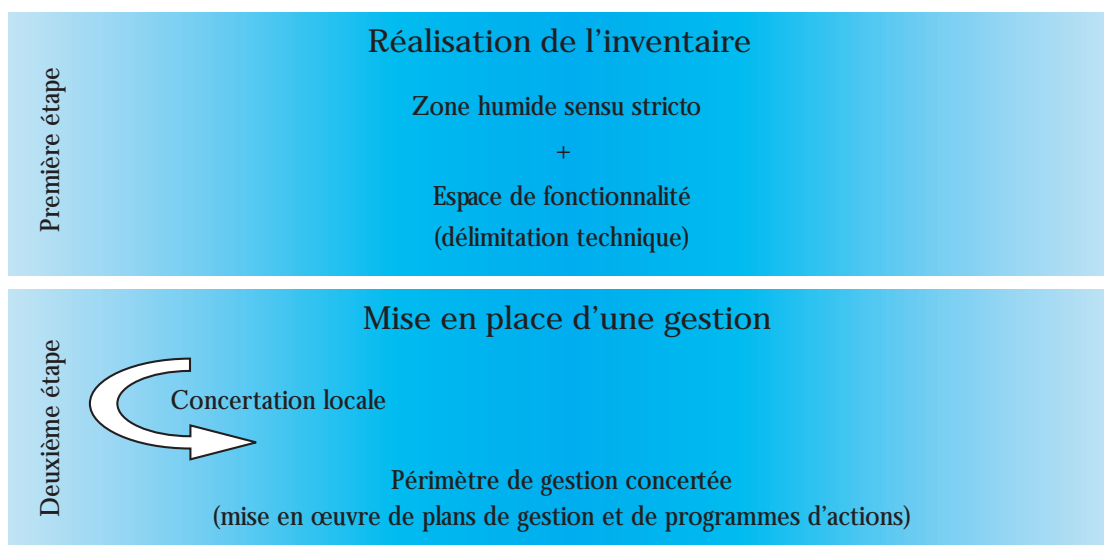
La zone humide et son espace de fonctionnalité

Cet espace sera établi selon des critères techniques : alimentation en eaux souterraines ou superficielles, apports d'éléments polluants, zones de recharge en sédiments, circulation d'espèces, etc. Globalement, il correspondra au sous bassin d'alimentation de la zone humide sur lequel l'information et la sensibilisation des acteurs doivent être menées. La délimitation de cet espace pourra être difficile dans certains cas où les liens de la zone humide avec son environnement ne sont pas évidents et donc cet espace ne pourra pas être systématiquement identifié.

Le comité de suivi sera donc chargé de délimiter les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité associés dans cette première phase d'inventaires.

Dans une deuxième phase, lors de la définition des modalités de gestion de la zone humide et de son espace de fonctionnalité, un périmètre plus précis dit de "gestion concertée" sera identifié en concertation avec les partenaires locaux. Il servira de référence pour la mise en œuvre d'un plan de gestion et de programmes d'actions compatibles avec la conservation du milieu (restauration des milieux, entretien de la végétation, limite de certaines pratiques, etc.).

Ce périmètre de gestion concertée englobera donc la zone humide elle-même et tout ou partie de l'espace de fonctionnalité.



La notion de tronc commun

La méthode proposée dans cette note ne vise pas à développer un inventaire détaillé de chaque zone humide mais découle plutôt de la volonté d'identifier un noyau minimum d'informations nécessaires à la description de ces milieux, appelé tronc commun, qui peut s'insérer dans d'autres démarches d'inventaires plus globales (SAGE, Espaces Naturels Sensibles, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).

Ce tronc commun est constitué de données relatives à la délimitation des sites prenant bien en compte leur fonctionnement, leur bassin versant et l'espace de fonctionnalité, précisant leur intérêt écologique ainsi que les fonctions et services rendus par ces milieux, les modalités de gestion existantes, ... Les différents porteurs d'inventaires pourront compléter le tronc commun avec certaines données en fonction d'enjeux qui leur sont propres.

Une fiche-type a été élaborée pour collecter les informations concernant ce tronc commun et est présentée à la fin du chapitre "boîte à outils".

L'objectif de cette démarche est double :

- disposer d'un ensemble d'informations minimum sur les zones humides, et notamment celles relatives à leurs fonctions,
- développer une démarche souple qui réponde aux attentes des différents utilisateurs, mais "standard" pour garantir la collecte d'un même type de données pour la mise en place de dispositifs de suivi (indicateurs SDAGE, entre autre).

L'ensemble de ces propositions techniques est développé au chapitre suivant "boîte à outils inventaires".

Globalement, cette démarche vise à développer une approche fonctionnelle des zones humides en délimitant la zone humide et son espace de fonctionnalité et en la caractérisant selon la définition du tronc commun sur la base d'un large partenariat avec les acteurs locaux.

5 LA BOITE A OUTILS "INVENTAIRES"

Plusieurs dizaines d'inventaires ont été identifiés sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (Bilan des inventaires zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse - IARE - 1998). Réalisés par divers organismes, ils sont, pour la plupart, très hétérogènes et à des échelles différentes.

La Commission Technique Zones Humides a donc identifié un tronc commun d'informations relatif à la description des zones humides : typologie, caractérisation du fonctionnement hydrologique, etc. Cette approche "standardisée" facilite la création d'un langage commun permettant d'échanger, d'agréger et de valoriser les données à tous les niveaux territoriaux du bassin.

Enfin, il sera nécessaire de veiller à faire "vivre" ces inventaires que ce soit en terme d'actualisation ou de valorisation. À ce titre, l'ensemble des porteurs d'inventaires devront définir, en commun, les conditions de mise à disposition permanente des données, conformément aux principes mis en œuvre par le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE), l'Observatoire National des Zones Humides, et le Réseau de Bassin RMC.

Une typologie commune

Une typologie zones humides SDAGE/SAGE a été proposée au niveau national pour pouvoir disposer d'un classement commun par grand type de zones humides et mettre en place des suivis de ces milieux. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a ainsi élaboré une typologie simplifiée à deux niveaux : SDAGE (13 types) et SAGE (28 types).

Elle s'appuie sur les caractéristiques chimiques de l'eau (salée, douce, saumâtre) ainsi que sur le régime hydrologique présent au niveau de la zone (eau courante, eau stagnante, durée de submersion).

Cette typologie, bien que pouvant paraître imparfaite pour certains, est proposée par la Commission Technique Zones Humides comme typologie commune de base sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant les sous-types SAGE étant établis à partir de critères habitats, il est préconisé d'utiliser la typologie Corine Biotope. Cette dernière est très largement utilisée et permet surtout aux gestionnaires d'aller loin en terme de description des milieux en fonction de leurs besoins. Une grille des correspondances entre ces typologies a été établie.

	Types SDAGE	Définition RMC	Sous-types	CORINE Land Cover	CORINE Biotope
Eaux marines					
1	Grands estuaires	Larges embouchures de fleuve dans les eaux marines, soumises à l'action des marées (< à 6m)		5.2.2 Estuaires	11 Mers et océans 12 Bras de mer, baies et détroits 13 Estuaires et rivières tidales (soumises à marées) 14 Vasières et bancs de sable sans végétation 15 Marais salés, prés salés, steppes salées
2	Baies et estuaires moyens-plats	Embouchures de cours d'eau dans les eaux marines où l'influence de la marée n'est pas prépondérante, deltas	Vasières Herbiers, récifs Prés-salés		16 Dunes marines et plages de sable 17 Plages de galets 21 Lagunes 23 Eaux stagnantes, saumâtres et salées 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
3	Marais et lagunes côtiers	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement globalement naturel	Marais Prés-salés Lagunes Arrières-dunes Sansouires Roselières	5.2.1 Lagunes littorales	
4	Marais saumâtres aménagés	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement profondément artificialisé	Marais salants Bassins aquacoles	4.2.2 Marais salants	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux
Eaux courantes					
5 et 6	Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	Ensemble des zones humides du lit majeur du cours d'eau	Grèves nues ou végétalisées Annexes fluviales Ripisylves Prairies inondables		24 Eaux courantes 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
Eaux stagnantes					
7	Zones humides de bas fonds en tête de bassin	Zones humides de tête de bassin alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluie	Tourbières Milieux fontinaux Prairies humides Prairies tourbeuses Podzines	4.1.2 Tourbières	36 Pelouses alpines et subalpines 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 51 Tourbières bombées à communautés très acides 52 Tourbières de couverture 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
8	Régions d'étangs	Système de plans d'eau peu profonds d'origine anthropique	Etangs isolés		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares)
9	Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	Zones littorales et zones annexes de milieux stagnants profonds à héliophytes et hydrophytes (6 m)	Bordures de lacs Prairies humides Prairies tourbeuses		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
10	Marais et landes humides de plaine et plateaux	Milieux humides déconnectés des cours d'eau et plan d'eau pouvant être temporairement exondés, connectés ou non à la nappe	Plateaux imperméables Zones de sources Tourbières Prés-salés	4.1.1 Marais intérieurs	31 Landes, broussailles, recrus (31.1 Landes humides) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 51 Tourbières bombées à communautés très acides 52 Tourbières de couverture 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
11	Zones humides ponctuelles	Plans d'eau isolés peu profonds permanents ou temporaires	Réseau de mares ou mares permanentes ou temporaires, naturelles ou créées par l'homme		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares)
12	Marais aménagés dans un but agricole	Zones humides aménagées dans un but agricole et sylvicole, intensifs	Rizière (T3) Prairie amendée (T6 ou T10) Peupleraie (T6 et T10)	2.1.3 Rizières	81 Prairies fortement amendées et ensemencées 82 Cultures (82.41 Rizières) 83 Vergers (83.321 Plantations de peupliers)
13	Zones humides artificielles	Milieux humides d'eau douce résultats d'activités anthropique dont le but premier n'est pas la création de zone humide	Contre-canaux, Carrières en eau Bassins aquacoles intensifs (p.m)		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux

Le guide technique précisera les caractéristiques de ces différents types.

Les données de base du tronc commun

Le tronc commun définit les caractéristiques générales de chaque zone humide étudiée et de son bassin versant avec une fiche regroupant des informations permettant de répertorier et localiser les zones humides.

Un modèle de fiche du tronc commun est présenté à la page suivante.

Les principales rubriques du tronc commun sont :

- délimitation et description de la zone humide et de son espace de fonctionnalité,
- bilan du fonctionnement de la zone humide, de ses fonctions et valeurs socio-économiques,
- statuts et gestion,
- évaluation générale du site.

Le guide technique destiné aux techniciens chargés de réaliser les inventaires précisera donc le mode de remplissage des différentes rubriques.

Trois catégories de cartes, à l'échelle 1/25 000^e, seront associées au tronc commun pour venir illustrer ces différentes données. Elles permettront une visualisation directe et rapide des différents paramètres pris en compte :

- Carte de délimitation de la zone humide :
 - périmètre de la zone humide (une recherche de cohérence avec les autres tracés dont ZNIEFF sera recherchée),
 - espace de fonctionnalité (avec les justifications).
- Carte(s) schématique(s) de fonctionnement (hydrologie, écologie, gestion),
- Carte de l'ensemble des zones humides du bassin versant.

Des données complémentaires

En complément du tronc commun, le guide technique proposera un certain nombre de données décrivant plus précisément la zone humide et ses spécificités. Elles regroupent des informations nécessaires à la mise en place d'outils de gestion par les acteurs locaux (hydrométrie, météorologie).

Plusieurs types de cartes y sont également associés :

- Carte(s) d'occupation du sol de la zone humide et de son bassin d'alimentation,
- Carte(s) de l'intérêt patrimonial de la zone humide (données ZNIEFF, etc),
- Carte(s) répertoriant les autres zonages (inventaires, protections...),
- etc.

Un logiciel informatique commun

Les informations recueillies sont organisées au niveau local dans une base de données de type SIG, évolutive, conçue pour recueillir des données géographiques, morphologiques, climatiques, faunistiques, floristiques et les restituer sous forme de cartes, diagrammes...

Actuellement, une base de données (logiciel Access) est en cours de conception, à partir de la base de données Medwet, afin de pouvoir exploiter l'ensemble des données collectées.

L'outil informatique SIG aidera à la gestion et l'exploitation de ces données pour réaliser une grande variété de produits permettant :

- de réaliser le suivi dans le temps et/ou dans l'espace des différents paramètres, avec la possibilité d'une exploitation statistique,
- de faire une représentation par cartes ou diagrammes reprenant les critères sélectionnés.

Cet outil sera fourni gratuitement aux opérateurs des inventaires avant la fin de l'année 2000.

Un guide technique précisant les méthodes et les outils nécessaires à la mise en oeuvre de l'inventaire, les différents acteurs et leurs niveaux de compétence et de responsabilité, complètera la boîte à outils.

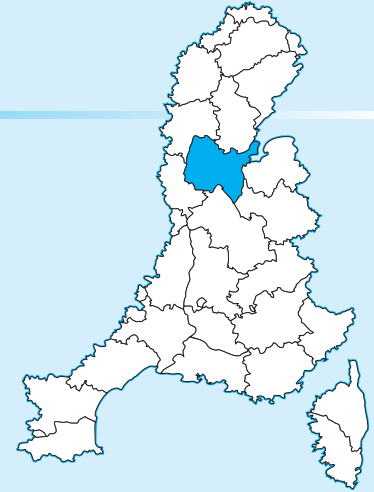
INVENTAIRE ZONES HUMIDES TRONC COMMUN

ZONE HUMIDE

Noms

Code hydrographique
de la zone humide

Typologie
SDAGE/SAGE



Année de réalisation
de l'inventaire ou de mise à jour

Rédacteur : Nom
 Qualité
 adresse

DÉLIMITATION DE LA ZONE HUMIDE

Critères de délimitation de la zone humide (citer les experts consultés) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hydrologie (niveaux d'eau, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe) | <input type="checkbox"/> Occupation des terres (limite entre les espaces naturels et les milieux anthropisés) |
| <input type="checkbox"/> Présence ou absence de sols hydromorphes | <input type="checkbox"/> Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux) |
| <input type="checkbox"/> Présence ou absence d'une végétation hydrophyte | <input type="checkbox"/> Fonctionnement écologique (espace nécessaire à la biologie des espèces : connexions biologiques, relations entre écosystèmes) |
| <input type="checkbox"/> Périodicité des inondations ou saturation du sol en eau | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |

Commentaires :

Critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité (citer les experts consultés) :

Les rubriques de la fiche seront complétées essentiellement à partir de listes types (accès par menu déroulant) et sous forme de tableaux

DESCRIPTION DE LA ZONE HUMIDE

DESCRIPTION DES MILIEUX DE LA ZONE HUMIDE

Superficie du site :

Longueur du cours d'eau :

Surface occupée par des milieux humides (ha ou %) :

Principaux types de milieux humides
Code Corine Biotope le plus proche

DESCRIPTION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITÉ

Superficie :

Description des milieux :

BASSIN VERSANT DE LA ZONE HUMIDE

Nom du bassin versant :

Climat (classes de climat) :

Météo (station de météo de référence) :

Hydrologie (régime) :

Occupation des sols :

Activités dominantes (représentant au moins 20 % du recouvrement total)

USAGES

Activités humaines

Facteurs influençant
l'évolution de la zone

Nature de l'influence

directe

indirecte

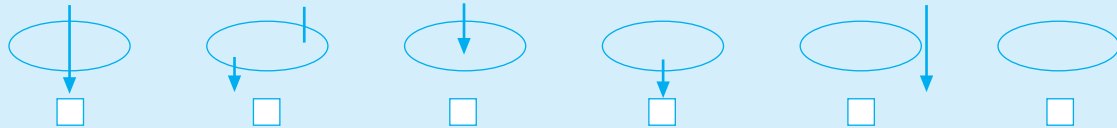
INTERETS FONCTIONNELS ET PATRIMONIAUX

FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Régime hydrique

- Entrée d'eau (Mer/océan - Cours d'eau - Eaux de crues - Nappe phréatique - Source - Pluies - Artificielle) et permanence d'entrée d'eau (Permanente - Saisonnière - Temporaire/intermittente) - Indiquer les noms (toponymie) des entrées d'eau
- **GE** Sortie d'eau (Aucune - Permanente - Intermittente - Artificielle) - Indiquer les noms (toponymie) des exutoires
- Inondabilité (Jamais inondé - Exceptionnellement inondé - Régulièrement inondé - Toujours inondé)
- Connexion de la zone par rapport aux entrées et sorties d'eau (symbolisées par une flèche)

Connexion de la zone dans son environnement



Diagnostic fonctionnel :

Principal facteur d'influence

FONCTIONS ECOLOGIQUES ET VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Lister les fonctions hydrologiques et biologiques en les hiérarchisant :

Principal facteur d'influence

INTERET PATRIMONIAL

Principaux facteurs d'intérêt (faune, flore)

Principal facteur d'influence

STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

RÉGIME FONCIER

Lister les principaux régimes fonciers

GESTION

Plan de gestion élaboré

OUI

NON

Date de réalisation

Date de mise en œuvre

Objectifs du plan de gestion :

Gestionnaire du site :
coordonnées

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS

Lister les moyens existants, en projet
ou susceptibles d'être utilisés :
Contrats de rivières, SAGE, programmes Life...

Organisme chargé du pilotage :

INVENTAIRES

Lister les inventaires :
ZNIEFF, Directive Habitats, Directive Oiseaux,
Convention de Ramsar...

PROTECTION

Lister les mesures de protection

EVALUATION GENERALE DE LA ZONE HUMIDE

A compléter par des mots-clés

Fonctions et valeurs majeures
(hydrologiques, écologiques, socio-économiques)

Intérêt patrimonial majeur
(faune, flore, habitats...)

Bilan des menaces et des facteurs influençant la zone humide
(Etat de conservation de la zone, menaces
Tendances évolutives)

Orientations d'action

Cartes jointes :

- *carte de délimitation de la zone humide*
- *carte schématique de fonctionnalité de la zone humide*
- *carte de l'ensemble des zones humides du bassin versant*

DONNÉES GENERALES

Principales références bibliographiques

Données administratives :

Département(s)

Commune(s)

code INSEE

--	--	--

Altitudes : minimale (en m) : maximale (en m) :

Superficie (en ha) : Longueur du cours d'eau (en km) :

Coordonnées Lambert : Longitude : Latitude :

Référence carte IGN (1/25000) :

6 PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET DE VALIDATION DES INVENTAIRES

Au delà du contenu technique des inventaires zones humides du bassin RMC, il est important d'aborder la question de leur mise en œuvre, de leur validation et de leur reconnaissance par l'ensemble des partenaires.

Les modalités proposées distinguent plusieurs niveaux d'implication selon les fonctions des acteurs et l'échelle géographique (bassin, régional, local, etc.).

Sur la base de la boîte à outil élaborée au niveau du Comité de Bassin, un inventaire pourrait être mis en œuvre par les acteurs locaux selon les modalités d'organisation suivantes.

Une échelle géographique cohérente

La zone géographique devra avoir une cohérence physique (massif, bassin versant) ou administrative (zone d'intervention du porteur de l'inventaire).

Il est recommandé de réaliser ces inventaires au niveau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) conformément aux dispositions du SDAGE, des Parcs Naturels Régionaux ou à l'échelle des départements dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles des Conseils Généraux par exemple.

D'autres échelles pourront être proposées en fonction de la spécificité de certains types de zones humides comme les tourbières, les mares temporaires, etc.

La réalisation de tels inventaires au niveau des SAGE, des contrats de rivières est importante car ce sont des outils privilégiés pour mettre en œuvre une gestion globale et cohérente de l'eau au niveau du bassin versant. Cependant, il est souhaitable qu'une démarche puisse à court terme être engagée sur chacun des départements pour couvrir rapidement l'ensemble du bassin.

Un porteur consensuel

Le porteur prendra l'initiative du lancement de l'inventaire, mobilisera les financements, mettra en place les partenariats, assurera la maîtrise d'ouvrage des études et le suivi de l'opérateur.

Il sera chargé de la mise en place du comité de suivi et de son pilotage au cours des différentes phases d'élaboration de l'inventaire et assurera la transmission des documents auprès des instances de validation.

Une de ses fonctions majeures sera également d'assurer la gestion et la diffusion des données collectées pour aider la prise en compte systématique de ces informations au niveau des projets qui concernent directement ou indirectement les zones humides : les POS, les études d'incidence ou d'impact, etc. L'ensemble de ces données sera du domaine public et devra donc être disponible sur simple demande auprès du porteur.

Le porteur devra s'engager à faire vivre cet inventaire ce qui implique une actualisation périodique de la base de données en concertation avec les producteurs de données.

Plusieurs acteurs pourront assurer ce rôle : Conseils Généraux, services de l'Etat, syndicats, Commissions Locales de l'Eau (CLE), etc. Il est important de préciser que ces inventaires peuvent être mis en œuvre par l'Etat ou les collectivités car leur objectif est de faire appliquer la police de l'eau et également d'engager des modalités de gestion et de conservation de ces milieux.

Un opérateur avec une double compétence eau et nature

L'opérateur est l'organisme compétent pour réaliser l'inventaire : identification et délimitation des zones humides, collecte des données sur le terrain, remplissage des fiches du tronc commun, réalisation des cartes, etc.

De ce fait, sont pressentis comme opérateurs potentiels les conservatoires régionaux ou départementaux des espaces naturels, certains bureaux d'études ou des associations.

Le choix du prestataire sera fait par le porteur en accord avec le comité de suivi et reposera essentiellement sur sa capacité à développer cette double approche fonctionnelle et patrimoniale.

Un comité de suivi

Il est proposé de mettre en place au niveau départemental un comité chargé du suivi de l'élaboration des inventaires entre les différents acteurs locaux : collectivités, services de l'Etat, usagers, associations de protection de la nature, pêcheurs, etc.

Du choix de l'opérateur à la validation des données, son rôle sera de suivre toute la phase de réalisation de l'inventaire et d'animer une concertation au cours des différentes phases de la démarche.

Bien évidemment, s'il existe déjà localement une structure adaptée pour la mise en œuvre de l'inventaire, il ne sera pas nécessaire d'en créer une nouvelle. Le porteur devra seulement veiller à une bonne représentation des acteurs en son sein.

Par exemple, une Commission Locale de l'Eau assurera le suivi de la mise en œuvre de l'inventaire des zones humides dans le périmètre d'un SAGE.

Les modalités de validation des inventaires

Quel que soit l'espace géographique considéré, les modalités de validation avec les instances concernées devraient être identiques de façon à assurer une cohérence sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Plusieurs étapes et instances sont proposées au niveau de cette validation et présentées dans le schéma récapitulatif ci-contre.

- Validation technique et politique de l'inventaire

De part sa composition : gestionnaires, représentants de l'Etat, collectivités, etc, le comité de suivi est l'instance la mieux appropriée pour assurer la validation technique et politique au niveau local.

Chacun des membres du comité de suivi pourra ensuite, s'il le souhaite, mettre en œuvre sa propre reconnaissance au niveau de son institution (prise en compte par les services de l'État).

- Validation scientifique par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

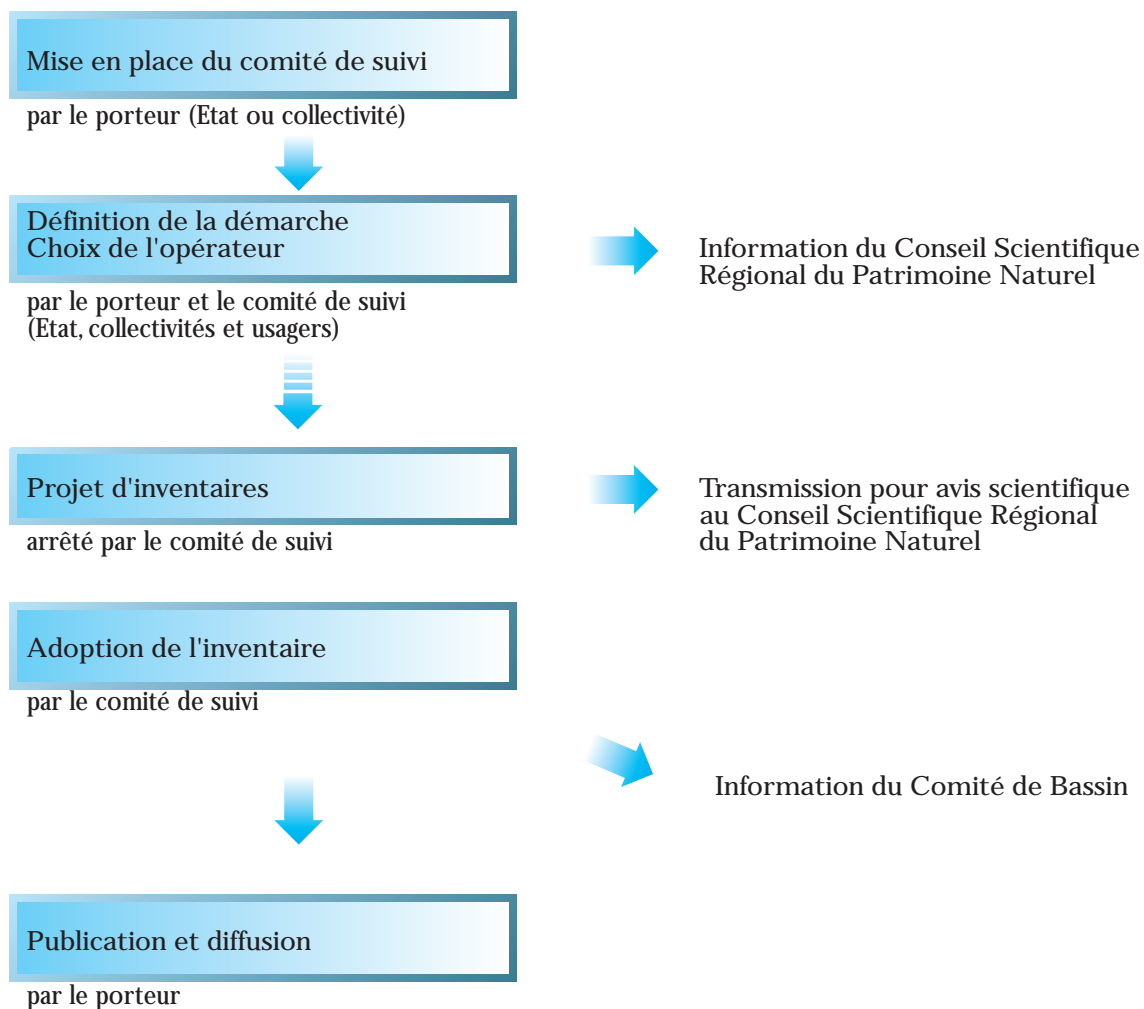
La validation scientifique des données du projet d'inventaire est nécessaire pour plusieurs points et ce, malgré la consultation de personnes qualifiées au cours des travaux de collecte des données. Cette étape doit permettre d'avoir une vision d'ensemble des données, de les harmoniser et d'orienter l'opérateur vers des recherches plus poussées dans certains domaines paraissant pertinents aux membres de cette instance de validation.

Les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN), mis en place par les Préfets de Région, apparaissent comme des structures adaptées pour effectuer ces travaux. En effet, les personnalités scientifiques membres d'un CSRPN (placées auprès du préfet de région) sont choisies "intuitu persone" pour leurs compétences dans les disciplines concernées par les inventaires et les directives à valider (ZNIEFF Zones de Protection Spéciale, inventaires naturalistes, etc.).

L'ensemble des observations du CSRPN sera transmis au comité de suivi pour intégration dans la version finale de l'inventaire. La dernière étape de la démarche sera l'adoption de l'inventaire par le comité de suivi avant sa diffusion.

- Reconnaissance par le Comité de Bassin

Après la validation scientifique et politique au niveau local, les inventaires seront présentés pour information au Comité de bassin qui en tiendra compte dans son dispositif de suivi de sa politique en faveur des zones humides.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
ET DE VALIDATION DES INVENTAIRES

SCHEMA RÉCAPITULATIF DES RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS

NIVEAU BASSIN	
Comité de Bassin	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la méthode, - Note technique n°5, "Politique d'inventaires", - Lancement du programme "inventaires", - Valorisation des données.
Commission Technique Zones Humides	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la boîte à outils "inventaire", - Elaboration d'un guide technique, - Au niveau du bassin : animation, suivi de l'avancement des inventaires.

NIVEAU REGIONAL DIREN et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Validation des données sur le plan scientifique et cohérence avec les autres inventaires

NIVEAU LOCAL OU DEPARTEMENTAL	
Comité de suivi	Porteur
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'élaboration de l'inventaire, - Appui technique au choix de l'opérateur, - Validation des données (au niveau local), - Mise en oeuvre de la concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative de l'inventaire, - Mise en place et animation du comité de suivi, - Choix de l'opérateur, - Suivi de la gestion de la base de données, - Diffusion des données.

A N N E X E S

Annexe 1

Reconnaissance des zones humides aux niveaux international et national

La France adhère à la convention internationale Ramsar sur les zones humides : 17 grandes zones humides françaises ont été inscrites à l'inventaire Ramsar dont le lac Léman, la Camargue, la petite Camargue et l'étang de Biguglia.

Autour de la Méditerranée dans le cadre du programme européen pour les zones humides (Medwet) les méthodologies développées par les différents pays ont été testées notamment sur le complexe lagunaire de l'étang de l'Or.

La plupart des principales zones humides du bassin ont été proposées au réseau européen Natura 2000.

Dans le cadre du plan d'action national pour les zones humides, plusieurs secteurs test sont le lieu d'une gestion exemplaire quant à la conservation de la biodiversité dont les étangs de la Dombes et du Languedoc-Roussillon, la Camargue.

Un certain nombre d'outils méthodologiques sont issus de ces initiatives :

NIVEAU INTERNATIONAL		NIVEAU NATIONAL		
Ramsar	Medwet	Institut Français de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	Muséum National d'Histoire Naturelle
Méthodologies d'inventaire et de gestion Base de données Typologie		Observatoire national des zones humides Inventaires nationaux Typologies		

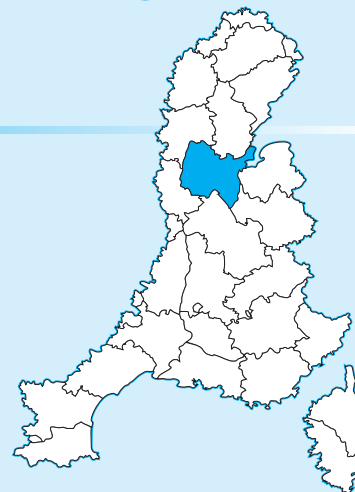
Annexe 2

Exemple de fiche du SAGE Basse vallée de l'Ain

INVENTAIRE ZONES HUMIDES

TRONC COMMUN

ZONE HUMIDE



Noms

CONFLUENT AIN-RHÔNE

Code hydrographique
de la zone humideTypologie
SDAGE/SAGE

06 Plaine Alluviale

Année de réalisation
de l'inventaire ou de mise à jour

1999

Rédacteur : Nom
Qualité
adresseChargé de mission SAGE
Basse Vallée de l'Ain
SIVU du bassin versant
de la Basse Vallée de l'Ain
01150 CHASEY-SUR-AIN

DÉLIMITATION DE LA ZONE HUMIDE

Critères de délimitation de la zone humide (citer les experts consultés) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hydrologie (niveaux d'eau, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe) | <input checked="" type="checkbox"/> Occupation des terres (limite entre les espaces naturels et les milieux anthropisés) |
| <input type="checkbox"/> Présence ou absence de sols hydromorphes | <input checked="" type="checkbox"/> Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux) |
| <input type="checkbox"/> Présence ou absence d'une végétation hydrophyte | <input type="checkbox"/> Fonctionnement écologique (espace nécessaire à la biologie des espèces : connexions biologiques, relations entre écosystèmes) |
| <input type="checkbox"/> Périodicité des inondations ou saturation du sol en eau | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |

Commentaires :

Critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité (citer les experts consultés) :

La zone est délimitée au Sud par le Rhône, et au Nord elle intègre la lône de Port Galland. Cette limite est basée sur l'homogénéité des niveaux trophiques des bras morts. Latéralement, soit la plaine moderne (zone de divagation de la rivière), soit le Q100 c'est à dire les limites de la crue centennale, encadrent la zone. Exception au Sud-Ouest du secteur où la limite intègre la lône du Méant car fortement influencée par l'Ain.

L'espace de fonctionnalité intègre les gravières des Brotteaux car elles sont connectées au cours d'eau, ainsi que le bras mort de la Condamine à proximité duquel se situe la station d'épuration de Saint-Maurice-de-Gourdans. Il englobe la totalité de la zone de forêt alluviale.

Experts consultés : G. Bornette et H. Piegay (CNRS)

DESCRIPTION DE LA ZONE HUMIDE

DESCRIPTION DES MILIEUX DE LA ZONE HUMIDE

Superficie du site : 900,4 ha
 Longueur du cours d'eau : Ain (5,9 km) et Rhône (4.2 km)
 Surface occupée par des milieux humides (ha ou %) :

Principaux types de milieux humides Code Corine Biotope le plus proche
2420 berges graveleuses 2412 zone à ombre 2410 cours des rivières 4400 forêts et bois alluviaux, marécageux ou très humides 3700 prairies humides et inondables, mégaphorbiaies 2200 lacs, étangs, mares d'eaux douces 3110 landes humides 5300 marais, végétation du bord des eaux

DESCRIPTION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITÉ

Superficie :

Description des milieux :

pelouses sèches, carrières, cours d'eau,
quelques secteurs cultivés (maïs, gibier)

BASSIN VERSANT DE LA ZONE HUMIDE

Nom du bassin versant :

l'Ain

Climat (classes de climat) :

pseudo-continental

Météo (station de météo de référence) :

Ambérieu-en-Bugey

Hydrologie (régime) :

pluvio-nival

Occupation des sols :

Activités dominantes (représentant au moins 20 % du recouvrement total)

Espaces boisés : 34,5 %
Broussaille : 31,2%

Gravières en exploitation : 5,9%
Zone agricole : 24,2 %

USAGES

Activités humaines	Facteurs influençant l'évolution de la zone	Nature de l'influence
Tourisme	forte fréquentation du site	Directe
Zones de stationnement forte	à l'extérieur du périmètre de précaution, fréquentation du site	Indirecte
Camping	idem	Indirecte
Extraction de granulats	activité importante à l'intérieur du périmètre de précaution - autorisation jusqu'en 06/1999	Directe
Rejet de station d'épuration	St Maurice de Gourdans : rejet dans une lône, altération de la qualité de l'eau	Directe
Agriculture	activité limitée sur le secteur (maïs, culture à gibiers). Pompage agricole (Port Galland) dans un bras secondaire de la rivière	Directe

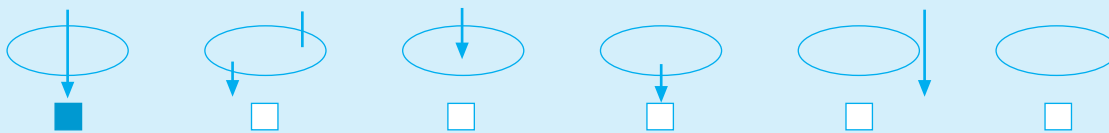
INTERETS FONCTIONNELS ET PATRIMONIAUX

FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Régime hydrique

- Entrée d'eau (Mer/océan - Cours d'eau - Eaux de crues - Nappe phréatique - Source - Pluies - Artificielle) et permanence d'entrée d'eau (Permanente - Saisonnière - Temporaire/intermittente) - Indiquer les noms (toponymie) des entrées d'eau : Ain - Rhône
- Sortie d'eau (Aucune - Permanente - Intermittente - Artificielle) - Indiquer les noms (toponymie) des exutoires : Ain - Rhône
- Inondabilité (Jamais inondé - Exceptionnellement inondé - Régulièrement inondé - Toujours inondé)
- Connexion de la zone par rapport aux entrées et sorties d'eau (symbolisées par une flèche)

Connexion de la zone dans son environnement



Diagnostic fonctionnel :

zone en exhaussement, zone non incisée avec plusieurs méandres. Homogénéité trophique des bras morts.

Principal facteur d'influence

FONCTIONS ECOLOGIQUES ET VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Lister les fonctions hydrologiques et biologiques en les hiérarchisant :

La mobilité de la rivière et les échanges importants avec la nappe sont à l'origine d'une grande diversité de milieux.
 Intérêt hydrologique fort: écrêtement des crues (ensemble des milieux annexes), auto-épuration des eaux : importance de la ripisylve comme filtre naturel. Fortes potentialités de la nappe alluviale et donc ressource en eau pour l'AEP à protéger.
 Zone étape de nombreux oiseaux migrateurs et de refuge pour de nombreuses espèces
 Zone importante d'échanges biologiques avec le Rhône notamment piscicole
 Très fort intérêt paysager de l'Ain à l'origine du développement de loisirs liés à l'eau.

Principal facteur d'influence

ensemble des facteurs qui perturbent la dynamique fluviale. Influence de l'érosion et de l'aménagement du Rhône à caractériser plus précisément sur ce secteur ? Evaluer également l'impact de l'aménagement de l'Ain : épis, etc.

INTERET PATRIMONIAL

Principaux facteurs d'intérêt (faune, flore)

6 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires selon la Directive "Habitats" (forêt alluviale, pelouses à orchidées)
 8 espèces d'intérêt communautaire (annexe II) : Loche d'étangs, sonneur à ventre jaune, ...
 10 espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux".
 5 mammifères protégés au niveau national : Loutre...
 8 amphibiens protégés liés aux mortes ou aux collections d'eaux calmes de la bande active ou bien aux mares et chenaux de la forêt alluviale dans la bande de méandrage (triton crêté...)
 7 reptiles protégés liés aux milieux secs de la bande de tressage, à la forêt alluviale ou à la bande active.

Principal facteur d'influence

Deux facteurs prépondérants : fréquentation du site et dynamique fluviale.

STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

RÉGIME FONCIER

Lister les principaux régimes fonciers

Brotteaux : 90 % propriété communale
Rivière d'Ain et Rhône : domaine public fluvial

GESTION

Plan de gestion élaboré

OUI

NON

Date de réalisation

Septembre 1998

Date de mise en œuvre

aucune action engagée à ce jour

Objectifs du plan de gestion :

protection, restauration et valorisation
du patrimoine écologique et paysager du site.

Surface de la zone humide concernée par le plan de gestion : 80 %

Gestionnaire du site :
coordonnées

Comité de gestion du site classé du confluent Ain/Rhône

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS

Lister les moyens existants, en projet
ou susceptibles d'être utilisés :
Contrats de rivières, SAGE, programmes Life...
(Organisme chargé du pilotage)

Schéma Départemental à Vocation Piscicole de l'Ain
Sage Basse Vallée de l'Ain (Commission Locale de l'Eau
- SIVU du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain)
Contrat global de développement plaine de l'Ain - Côtière
(SIVOM de la plaine de l'Ain)
Schéma Directeur du Haut Rhône (Synd. Mixte du SD
- Chazey sur Ain)

INVENTAIRES

Lister les inventaires :
ZNIEFF, Directive Habitats, Directive Oiseaux,
Convention de Ramsar...

ZNIEFF de type 1 n° 0142-2308 "Confluent Ain/Rhône"
et n° 0142-2306 "Ile du Méant".
Site susceptible d'être reconnu d'importance communautaire
au titre de la Directive Habitats n° A28 "Milieux alluviaux
et aquatiques de la confluence de l'Ain et du Rhône".

PROTECTION

Lister les mesures de protection

Site classé (confluent Ain/Rhône)
au titre de la loi du 2 mai 1930.
Réserve de pêche(800m au niveau de Port Galland)

EVALUATION GENERALE DE LA ZONE HUMIDE

A compléter par des mots-clefs

Fonctions et valeurs majeures

(hydrologiques, écologiques, socio-économiques)

Intérêt du site liée à l'interface de 2 hydrosystèmes fluviaux : richesse écologique et paysagère : attrait du site

Secteur le plus actif / dynamique fluviale de la rivière d'Ain

Rôle prépondérant vis à vis de la ressource en eau

Dernière zone de mobilité et de liberté de la rivière d'Ain.

Intérêt patrimonial majeur

(faune, flore, habitats...)

Mosaïque de milieux et d'habitats en constante évolution : milieux favorables a de très nombreuses espèces

Bilan des menaces et des facteurs influençant la zone humide

(Etat de conservation de la zone, menaces

Tendances évolutives)

Augmentation de la fréquentation par les activités de loisirs.

Diminution de la mobilité de la rivière

Orientations d'action

Maintenir et restaurer la dynamique fluviale et la qualité des eaux superficielles et souterraines

Lutter à l'échelle du site contre les dysfonctionnements observés, en particulier en matière hydraulique

(cours d'eau et nappe)

N'encourager le développement des activités de loisirs que si ces dernières sont compatibles avec cette valeur

Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine écologique et paysager.

Restauration et entretien des pelouses sèches.

Réhabilitation de la rive gauche du Rhône à Anthon.

Poursuite du programme de résorption des points noirs paysagers.

Cartes jointes :

- carte de délimitation de la zone humide
- carte schématique de fonctionnalité de la zone humide
- carte de l'ensemble des zones humides du bassin versant

DONNÉES GENERALES

Principales références bibliographiques

Bornette G., Amoros C. 1990. La Basse vallée de l'Ain : étude préalable à la mise en place d'une gestion intégrée. B3 : Qualité des bras morts et potentialités évolutives. Agence de l'Eau RMC, PIREN, CNRS.

Cedrat. 1996. Etude de valorisation touristique du confluent de l'Ain et du Rhône. Commune de Saint-Maurice-de-Gourdans - Direction Régionale Rhône-Alpes du Tourisme.

Site classé du confluent de l'Ain et du Rhône - Communes de Loyettes - Saint-Maurice-de-Gourdans et Anthon (1986) - Etat des points noirs.

Fiche Directive Habitats A28 "Milieux alluviaux et aquatiques de la confluence de l'Ain et du Rhône". Région Rhône-Alpes. 1991. Fiches ZNIEFF n° 0142-2308 "Confluent Ain/Rhône" et n° 0142-2306 "Ile du Méant". Environnement Préfecture de la Région Rhône-Alpes.

Cerrep. 1997. Etude de gestion du site du Confluent Ain-Rhône à Loyettes (01), Saint Maurice de Gourdans (01) et Anthon (38) - Phase préliminaire d'analyse.

CREN. 199 Plan de gestion de l'Ile du Méant

Données administratives :

Département(s)	Commune(s)	code INSEE
01	Loyettes	17 224
01	Saint-Jean-de-Niost	19 361
01	Saint-Maurice-de-Gourdans	19 378

Altitudes : minimale (en m) : 184 m maximale (en m) : 195 m

Superficie (en ha) : Longueur du cours d'eau (en km) :

Coordonnées Lambert : Longitude : 820 761,1 m Latitude : 2 093 390,4 m

Référence carte IGN (1/25000) : 3131 Ouest Meyzieu - Montluel ; 3131 Est Crémieu

Commission Technique Zones Humides
du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Liste des membres

Marie-Thérèse ARNAUD (Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur) - Eric BLOT* (Agence Régionale pour l'Environnement Provence-Alpes- Côte d'Azur) - Joël BROYER (Office National de la Chasse) - Christian BRUNEEL (Parc Naturel Régional du Haut-Jura) - Bernard CHASTAN (CEMAGREF Lyon) - Hervé COQUILLARD (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) - Daniel CREPIN (DIREN Languedoc Roussillon) - Jean-Claude DAUMAS* (Président de la commission jusqu'en mai 2000 - Vice-Président du Comité de Bassin) - Pascal DELISLE (Conseil Général du Territoire de Belfort) - Christian DORET (Agence Régionale pour l'Environnement Provence-Alpes- Côte d'Azur) - Guy DYEN (Conseiller Général de Savoie) - Dominique EVRARD (UNICEM Rhône-Alpes) - Maurice FERDINAND* (Ancien Délégué Régional d'EDF Rhône-Alpes) - Jean FLUCHERE (Nouveau Président de la commission - Membre du Comité de Bassin - Délégué Régional EDF Rhône-Alpes) - Hélène FOGLAR (FRAPNA Isère) - Guy-François FRISONI (Projet de Parc Marin international des Bouches de Bonifacio) - Patrick GRILLAS (Station biologique de la Tour du Valat) - Jean-Philippe GRILLET* (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres Provence-Alpes-Côte d'Azur) - Eric HOYRUP* (Direction Départementale de l'Équipement de Savoie) - Michel HERSEMUL (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes) - Roger ESTEVE (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres Provence-Alpes-Côte d'Azur) - Régis FONTAINE (Union des Fédérations de Pêche du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse) - Guy OBERLIN (Vice Président de la commission - Président du Conseil Scientifique du Comité de Bassin - CEMAGREF Lyon) - Serge PELAT (Ancien premier représentant des Prud'hommes de pêcheurs) - Bernard POMMET (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard) - Vincent RENARD* (Union des Fédérations de Pêche du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse) - Bernard REYNIER (Conseil Supérieur de la Pêche - Délégation Régionale de Montpellier) - Jean Marie VINATIER* (Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes).

Avec la participation de Claire FONSECA (Ministère de l'Aménagement du Territoire et l'Environnement détachée auprès du Préfet de l'Isère)

Secrétariat : Gérard OLIVIER (DIREN Rhône-Alpes) – Nathalie SAUR (Agence de l'Eau RMC)

Cette liste comprend l'ensemble des personnalités ayant contribué aux travaux de la commission depuis 1997 c'est à dire les membres actuels comme les anciens membres identifiés par une astérisque *.

COLLECTION DES NOTES ET GUIDES TECHNIQUES DU SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

NOTES (1) TECHNIQUES DÉJÀ PUBLIÉES

Note technique n°1 : “ Extraction de matériaux et protection des milieux aquatiques ”
Édition Décembre 1996.

Note technique n°2 : “ Eutrophisation des milieux aquatiques - Bilan des connaissances et stratégies de lutte ”
Édition Décembre 1996

Note technique n°3 : “ Les rivières eutrophisées prioritaires du SDAGE - Stratégies d’actions ”
Édition Mars 2000

Note technique n°4 : “ Agir pour les zones humides en RMC - Les priorités du bassin ”
Édition Octobre 2000

Note technique n°5 : “ Agir pour les zones humides en RMC - Politique d’inventaires : objectifs et méthodologie ”
Édition Octobre 2000

Note technique n°6 : “ Reconquête des axes de vie en lit mineur de cours d’eau ”
A paraître fin 2000.

GUIDES (2) TECHNIQUES DÉJÀ PUBLIÉS

Guide technique n°1 : “ La gestion des boisements de rivières ”
Fascicule 1 : “ Dynamique et fonctions de la ripisylve ”
Fascicule 2 : “ Définition des objectifs et conception d’un plan d’entretien ”
Édition Septembre 1998.

Guide technique n°2 : “ Détermination de l’espace de liberté des cours d’eau ”
Édition Novembre 1998.

Guide technique n°3 : “ Connaissance et gestion des ressources en eaux souterraines dans les régions karstiques ”
Édition Mai 1999.

Guide technique n°4 : “ Libre circulation des poissons et seuils en rivières dans le bassin RMC ”
A paraître fin 2000.

(1) Notes techniques SDAGE :

Ce sont des documents qui ont pour objectif de rendre le SDAGE plus opérationnel en traduisant ses orientations sous forme de stratégies calées sur le terrain, de définition de priorités, d’objectifs quantifiés, qui peuvent assez directement être mis en oeuvre par les services, les CLE, etc.. Ce ne sont ni des guides techniques spécialisés, ni des guides méthodologiques, mais beaucoup plus des documents de stratégie d’action au niveau du bassin, ou au niveau de territoires spécifiques identifiés par le SDAGE. Leur caractère stratégique conduit à les soumettre à l’approbation du Comité de Bassin avant leur diffusion.

(2) Guides techniques SDAGE :

Ce sont des documents qui n’ont pas le caractère stratégique des notes techniques. Ils explicitent des sujets et des concepts, développent des méthodologies et/ou des approches techniques novatrices qui sont évoquées dans le SDAGE, mais n’ont pas encore fait l’objet de publications larges, et nécessitent à ce titre une information ciblée, à destination notamment des techniciens, services de l’Etat, bureaux d’études.

“Inventorier les zones humides pour mieux les connaître et les préserver” est un objectif majeur du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

La présente note technique développe les grands principes de la démarche d’inventaires élaborée par le Comité de Bassin :

- élaborer ces inventaires dans le cadre d’une large concertation,
- disposer d’informations sur les fonctions et les services rendus (filtre naturel, régulateur du volume d’eau, réservoir de biodiversité, espaces de loisirs et paysages de qualité, etc.),
- identifier un même niveau de connaissances, indispensable pour un diagnostic pertinent de l’ensemble des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Un guide technique, destiné aux techniciens chargés de réaliser les inventaires, la complète en précisant les caractéristiques de la méthode.

Il est important de souligner que la réalisation de ces inventaires, au niveau départemental ou local (SAGE, contrat de rivière), constitue un élément majeur de la politique du bassin Rhône-Méditerranée-Corse en faveur des zones humides qui est détaillée dans la note technique n°4 “ Les priorités de la politique du bassin”.

Connaître et faire reconnaître les valeurs patrimoniales et fonctionnelles de ces milieux notamment par la réalisation d’inventaires de zones humides est apparu comme une urgence et une priorité au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

SECRETARIAT TECHNIQUE DU SDAGE

Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée Corse
2-4, allée de Lodz (près de l'avenue Tony Garnier)
69363 LYON Cédex 07
Tél. : 04 72 71 26 54
Fax : 04 72 71 26 03



rhône méditerranée corse

DIREN RHONE ALPES
Délégation de Bassin RMC
19, rue de la Villette
69425 LYON Cédex 03
Tél. : 04 72 13 83 15
Fax : 04 72 13 83 59

PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE-CORSE



DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
RHONE-ALPES
DELEGATION DE BASSIN